



SOMMAIRE

DOSSIER

- Où en sont les négociations sur les TAC 2021 ?
- Brexit : quelles sont les règles spécifiques aux eaux du Royaume-Uni ?

L'INTERVIEW

- Eric Banel, directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture

NEWS

- CAPS : La sélectivité à la demande
- Développement d'engins de pêche biodégradables : Donnez votre avis !
- ADAP : L'auto-échantillonnage se fait désormais sur tablette
- #AFishMoi : La campagne de communication dont les poissons sont les têtes d'AFish

PORTRAIT

- Alan Percelay, ligneur à Audierne (Finistère)

LA LETTRE D'INFORMATION DES PÊCHEURS DE BRETAGNE

Directeur de Publication : Yves Foëzon.
Rédaction : Marion Fiche, Thierry Guigue, Thomas Rimaud,
Jean-Marie Robert, Baptiste Cautain, Djamel Bentaleb
Conception, et mise en page Karbone Studio.
Cette lettre est téléchargeable sur le site internet
www.pecheursdebretagne.eu

Encore et toujours... des incertitudes !

ÉDITO

La signature de l'accord sur le Brexit devait nous permettre d'y voir plus clair, de dégager des perspectives et de nous offrir l'opportunité de travailler sereinement sur les possibilités de pêche 2021. Malheureusement, tout ne sera pas aussi simple dans un contexte inédit de négociations où les ministres européens ne sont plus les seuls maîtres à bord. En effet, de nombreux points de blocages sont toujours en discussion.

Très peu d'éléments ont filtré durant les négociations et ce, malgré les attentes légitimes de nos adhérents et nos efforts pour peser sur les discussions. Jusqu'au 24 décembre, nous ne savions donc rien... Bien qu'il fût urgent d'attendre, selon le Conseil, nous avons tout de même réussi à dégager une tendance générale : dans les eaux britanniques, nos adhérents perdent 25% de leurs prises en valeur ! Reste à traduire au cours du premier trimestre 2021, cette diminution en termes de possibilités de pêche.

A l'heure où nous écrivons, nous ne connaissons encore que les grandes lignes et nous espérons que nos adhérents ne subiront pas une double peine " Brexit/TAC " comme en mer Celtique avec la baisse des prises de cabillaud ou en Ouest Ecosse avec celle du lieu noir. Malheureusement, il est déjà à prévoir que l'accord conclu impactera nos flottilles y compris en dehors des eaux britanniques. La rétrocession de quotas au Royaume-Uni concerne en ef-

fet certains stocks dont l'aire de répartition va bien au-delà de ses eaux (exemple du maquereau). Certaines pêcheries sont par ailleurs dépendantes d'échanges de quotas (dorade rose, raie brunette) ou de flexibilité interzonale (lieu jaune) dont la reconduction n'est pas garantie dans le nouveau système. Pas facile d'autant plus que la crise sanitaire continue de tout chambouler. Outre les problèmes logistiques et frontaliers liés aux transports de marchandises, le marché ne " tire " pas suffisamment notre activité ! Les restaurants sont fermés, la grande distribution ne joue pas toujours le jeu, les exportations bloquent en Asie et les particuliers ont été très prudents dans leurs achats de fin d'année... La situation devrait néanmoins se décanter dans les prochains mois et lever un grand nombre d'incertitudes. J'espère donc pouvoir prochainement vous communiquer des nouvelles positives.

Soazig Palmer-Le Gall

Présidente du Conseil d'administration
de Les Pêcheurs de Bretagne

LES DOSSIERS...

OÙ EN SONT LES NÉGOCIATIONS SUR LES TAC 2021 ?

Du fait d'un accord sur le Brexit conclu tardivement entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, les TAC et quotas 2021 n'ont pas tous pu être fixés lors du traditionnel Conseil des ministres de décembre. Nous vous proposons une synthèse des différentes étapes des négociations qui sont toujours en cours à l'heure où nous écrivons.



CONSEIL DES MINISTRES EUROPÉENS DE LA PÊCHE

Stocks non partagés avec le RU :
fixation des TAC 2021 définitifs (cf. tableau ci-contre).

Stocks partagés avec le RU :
fixation de TAC provisoires pour le premier trimestre 2021 sur la base de 25% des TAC 2020.

STOCK	TAC 2020	TAC 2021	EVOLUTION 2021/2020
ANCHOIS 8	31 892	33 000	+ 3%
BAUDROIE 8c	4 023	3 521	- 12%
LANGOUSTINE 8abde	3 886	3 984	+ 3%
LIEU JAUNE 8abde	1 482	1 482	STATU QUO
LIEU JAUNE 8c	208	166	- 20%
MERLAN 8	2 540	2 201	- 13%
MERLU 8c	8 752	8 314	- 5%
PLIE 8	355	155	- 56%
SOLE 8ab	3 666	3 399	- 7%
THON GERMON	26 869	28 355	+ 6%
THON ROUGE	19 360	19 360	STATU QUO



ACCORD DE COMMERCE ET DE COOPÉRATION (ACC) ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE ROYAUME-UNI INCLUANT UNE RUBRIQUE PÊCHE



RÉUNION INFORMELLE DES MINISTRES EUROPÉENS DE LA PÊCHE

Accord des états-membres pour donner mandat à la Commission pour négocier avec le Royaume-Uni au nom de l'Union.



PLUSIEURS PHASES DE NÉGOCIATIONS AVEC LE ROYAUME-UNI SUR LES NIVEAUX DE TAC 2021 ET AUTRES SUJETS CONNEXES

TAC 2021 : accord des parties sur la nécessité de les baser sur les avis scientifiques

Obligation de débarquement : le Royaume-Uni a indiqué qu'il suivrait l'approche de l'UE mais prévoit en réalité d'instaurer ses propres exemptions.

Bar " Nord " : le Royaume-Uni prévoit un statu quo sur le cadre de gestion mais avec des aménagements qui restent à préciser

Espèces non soumises à quota : le Royaume-Uni a fourni des éléments de méthode pour le calcul du plafond de captures.

Discussions sur les mécanismes d'échanges et de flexibilité interannuelle et interzonale.



CONSEIL DES MINISTRES EUROPÉENS DE LA PÊCHE

Adoption d'un compromis sur la position à adopter au nom de l'Union européenne dans les consultations avec le Royaume-Uni.

BREXIT : QUELLES SONT LES RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX EAUX DU ROYAUME-UNI ?

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Royaume-Uni est pleinement un pays-tiers. Il n'applique plus les règles de la PCP. En conséquence, les accès à ses eaux, qu'il s'agisse de la Zone Economique Exclusive (ZEE) ou des eaux territoriales (6-12 MN) sont gouvernés par de nouvelles dispositions. Les conditions d'activité ne sont pas stabilisées et évoluent au gré des échanges entre les Britanniques, la Commission et les Etats Membres. Voici cependant quelques points essentiels concernant l'accès et les mesures techniques applicables.



ACCÈS AUX EAUX BRITANNIQUES

L'accès aux eaux territoriales du Royaume-Uni nécessite de détenir une licence spécifique pour chaque zone définie (voir carte ci-contre)

ZEE UK (12-200 MN)

La totalité des navires concernés se sont vus délivrés une licence pour l'année 2021 reçue directement par mail par l'armateur (ni l'administration française ni l'OP n'en a copie). Cette liste est les conditions associées à la licence sont consultables sur le site le site :

<https://www.gov.uk/guidance/uk-single-issuing-authority-ukksia>.



JERSEY | GUERNESEY

L'accès est limité aux navires disposant d'antériorités. La délivrance de ces licences a débuté mais les listes sont encore en discussion. En effet, s'agissant majoritairement de petits navires non équipés en VMS, les antériorités sont difficiles à démontrer.

EAUX TERRITORIALES (6-12 MN)

L'accès est limité aux navires qui ont eu une activité sur 4 ans entre 2012 et 2016, ou leur "remplaçant direct". La délivrance de ces licences a débuté mais les listes sont encore en discussion.



MESURES TECHNIQUES

A ce stade, à part en Ouest Ecosse, les mesures techniques dans ces zones sont les mêmes qu'en 2020 (maillage, dispositif sélectif, zones fermées, composition de capture, interdiction de rejets...).

Cependant l'accord prévoit que le Royaume-Uni a la possibilité d'appliquer des mesures spécifiques dans ses eaux et des modifications pourront donc être mises en place à tout moment sous réserve de respecter un délai d'information à la Commission européenne. Nous resterons vigilants pour vous en informer dès que nécessaire.

L'INTERVIEW



ERIC BANEL, DIRECTEUR DES PÊCHES MARITIMES ET DE L'AQUACULTURE

Pour vous transmettre les informations les plus précises et actualisées possibles sur les négociations post Brexit actuellement en cours, nous avons posé quelques questions à Eric Banel. Nommé directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture quelques jours avant le Conseil des ministres européens de décembre il baigne donc quotidiennement dans le sujet depuis trois mois.

Pouvez-vous nous présenter rapidement votre parcours avant votre nomination au poste de directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture ?

La mer, c'est toujours une affaire de passion. J'ai choisi très tôt une carrière de marin. Administrateur des affaires maritimes, mon métier est d'être au service du monde de la mer. J'ai eu la chance de pouvoir le faire à des postes variés sur le littoral, en outre-mer ou à Paris, dans le public et dans le privé. Ce qui me frappe, c'est la très grande diversité de nos métiers. C'est une richesse extraordinaire.

Vous avez pris vos fonctions le 1^{er} décembre 2020 et avez tout de suite été plongé dans le grand bain avec la préparation et la participation au Conseil Pêche des ministres européens qui s'est déroulé du 15 au 17 décembre 2020 à Bruxelles. Quels étaient les enjeux de ce dernier pour la pêche française ? Quel bilan tirez-vous de ce Conseil ?

C'était une plongée en eaux troubles mais j'ai pu m'appuyer sur des équipes de très bon niveau. J'ai aussi travaillé en lien étroit avec le monde professionnel, notamment les organisations de producteurs. Ma méthode, c'est le dialogue et la transparence. Ensemble, nous avons relevé le défi de ce Conseil de fin d'année rendu effectivement compliqué par le contexte du Brexit.

Tout d'abord et pour la première fois, il a fallu sortir de la négociation les stocks partagés avec le Royaume-Uni. Cela représente une centaine de stocks, c'est-à-dire l'essentiel de nos pêcheries de la mer du Nord, de la Manche et du nord du golfe de Gascogne. Pour permettre la négociation à venir sur ces stocks, la Commission a accepté la mise en place d'un "roll over", un

prolongement des quotas attribués en 2020. Parmi nos autres enjeux, celui du cabillaud en mer Celtique nous a beaucoup mobilisé et nous avons imposé une lecture positive du rôle de la régionalisation dans la Politique Commune des Pêches. C'est une grande nouveauté puisque les États riverains ont pu se mettre d'accord sur des mesures alternatives à ce qui avait été décidé l'an passé, et dont on se souvient des conséquences catastrophiques pour la pêche française.

Une fois ces points traités, le principal enjeu était de négocier le meilleur accord possible pour la Méditerranée, et il nous aura fallu deux jours et deux nuits pour y parvenir. L'accord trouvé permet de mettre en œuvre le plan de gestion Westmed dans des conditions satisfaisantes pour nos professionnels de l'amont et de l'aval.

Si nous avons réussi à faire bouger les lignes pendant ce Conseil, c'est parce que nous avons su le préparer en amont avec la Commission et parce que nous y sommes allés groupés, avec d'autres États, notamment l'Espagne, les Pays-Bas et le Portugal.

Quelques jours plus tard, le 24 décembre 2020, un accord a finalement été conclu entre l'Union européenne et le Royaume-Uni sur leurs futures relations commerciales post Brexit. Pouvez-vous nous expliquer le contenu de celui-ci et ses conséquences pour le secteur de la pêche français ? Quel accompagnement est prévu pour ce dernier ?

Nous avons préparé un non-accord et l'accord du 24 décembre a plutôt été une bonne surprise. Je suis cependant très clair, il y a un avant et un après. Nous n'avons pas décidé le Brexit et nous avons toujours su et répété que cette décision serait lourde de

conséquences pour nous tous. Nous nous y sommes préparés, mieux que les Britanniques apparemment, mais il n'en reste pas moins que le choc a été violent. L'accord est complexe et modifie profondément notre manière de travailler.

Premièrement, les accès aux eaux du Royaume-Uni sont désormais soumis à 4 types d'autorisations : la zone économique exclusive (ZEE), les 6-12 miles, Jersey et Guernesey. Les 3 dernières sont soumises à des antériorités, dont la vérification est longue et implique de nombreux allers-retours entre la Commission et les autorités britanniques. Ensuite, les conditions d'importation et d'exportation entre le Royaume-Uni (qui est maintenant un État tiers) et l'Union européenne sont nécessairement plus

Nous sommes à un moment charnière. Nous devons à la fois nous concentrer sur le court terme, sur l'urgence, et en même temps préparer l'avenir.

lourdes, et leurs effets sur l'ensemble de la filière aval sont dévastateurs. Enfin, j'y reviendrai, les quotas doivent être négociés dans un nouveau cadre bilatéral, avec de grandes incertitudes sur l'issue. Ce dont nous manquons dans ce contexte, c'est de visibilité, tant pour nos professionnels que pour nos politiques publiques. Il faudra du temps pour stabiliser ce nouveau dispositif, et c'est pourquoi la France avait annoncé dès décembre la mise en place d'un plan d'accompagnement. Si ce plan a dû être adapté à l'accord de décembre, en concertation avec les organisations professionnelles, il est aujourd'hui prêt. Sa mise en œuvre repose sur des arrêts temporaires, qui, contrairement au dispositif Covid, intègrent le reste à charge et sur une indemnité de compensation de chiffre d'affaires (IPCA) pour l'amont et pour l'aval. Nous n'attendons plus que le feu vert de la Commission européenne.

Suite à cet accord, les ministres européens se sont réunis lors des Conseils pêche des 25 janvier et 22 février sans aboutir à la fixation des TAC 2021 définitifs pour les stocks partagés avec le Royaume-Uni. Pouvez-vous nous expliquer quel était alors l'objet de ces Conseil ? Quand et comment les TAC 2021 seront-ils fixés ? Quelles sont les priorités de la délégation française ?

Le système a totalement changé. Les quotas portant sur les stocks partagés avec le Royaume-Uni ne seront plus fixés par le Conseil. Ils feront désormais l'objet d'une négociation bilatérale entre

deux entités souveraines, la Commission et le Royaume-Uni, à l'image de ce qui se passe déjà pour la Norvège. Le Conseil des ministres européens du 25 janvier a validé le mandat de négociation de la Commission, et celui du 22 février a permis de le préciser, après un premier bilan par la Commission de ses échanges avec Londres. Nous avons 3 priorités. La première porte sur la méthode et nous engage pour l'avenir : nous voulons que les États soient étroitement associés par la Commission à la négociation. La deuxième, c'est la défense de nos stocks à enjeux (églefin, cabillaud, merlan, raie brunette, dorade rose, etc.). La troisième priorité, c'est le maintien de règles du jeu équitables entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, et nous avons à cet égard des points d'attention forts comme sur les flexibilités interzonales.

Sur tous ces sujets, la Ministre a porté un discours fort, en rappelant que toute décision devait aussi tenir compte des conséquences économiques et sociales sur nos filières.

Outre le Brexit, dont l'actualité et les conséquences vont occuper la filière pendant sans doute de nombreux mois, quels sont selon vous les grands sujets et défis auxquels la filière va devoir faire face dans les mois à venir ? Dans les années à venir ?

Nous sommes à un moment charnière. Nous devons à la fois nous concentrer sur le court terme, sur l'urgence, et en même temps préparer l'avenir. Dans notre métier, c'est très important de garder du temps pour se projeter à 5 ou 10 ans, et de construire une vision stratégique de ce que sera la pêche de demain. Le grand défi à venir, c'est la réforme de la Politique Commune des Pêches, qui doit nous conduire à penser et à agir différemment. La présidence française de l'Union européenne nous offrira l'opportunité de poser ce débat dès 2022. Au service de cette politique, nous sommes également en train de refondre les outils financiers de cette politique, en premier lieu le Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Cela suppose de définir de nouvelles règles de gestion avec les régions, et de préciser nos grands axes de travail : la connaissance, la transition écologique et énergétique, la formation et l'attractivité des métiers, la sécurité des conditions de travail... Avec le plan de relance et le futur FEAMP, nous avons, pour la première fois depuis longtemps, de réels moyens financiers. J'y vois aussi une opportunité réelle de construire une pêche plus durable, plus sûre et plus sociale.

LES NEWS

➔ CAPS : La sélectivité à la demande

Depuis plusieurs années, de nombreux projets ont permis de développer et tester des dispositifs sélectifs avec parfois des résultats très encourageants.

Le projet CAPS (Cellule d'appui à la sélectivité), porté par l'Aglaia, en partenariat avec l'Ifremer et financé par FFP a été mis en place afin de maintenir la dynamique engagée sur la sélectivité. Ce projet laisse "carte blanche" aux professionnels pour tester les dispositifs

sélectifs de leur choix sur l'année 2021 en mettant à disposition le matériel sélectif et les moyens humains pour les observations afin d'accompagner les professionnels à choisir, tester et adapter les dispositifs qu'ils pourraient s'approprier et adopter. En parallèle de

ces essais en mer, des échanges avec des professionnels exerçant au chalut seront menés afin de recenser les dispositifs sélectifs non obligatoires déjà adoptés par certains et faire émerger les dispositifs novateurs qu'ils pourraient proposer.

i Vous souhaitez être accompagné pour faire évoluer vos engins de pêche ?
N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'AGLIA ✉ quiterie.sourget@aglia.fr ☎ 06 99 04 60 00

➔ Développement d'engins de pêche biodégradables : Donnez votre avis !

Les pêcheurs seraient-ils prêts à utiliser des filets de pêche biodégradables en mer ?
Et si c'est le cas, dans quelles conditions ?

C'est ce que l'enquête INDIGO*, cherche à savoir en recueillant les opinions des pêcheurs à large échelle (France, Angleterre). Si vous avez un peu de temps (10-15 minutes) et souhaitez donner votre avis :
📍 RDV sur <https://www.surveymonkey.com/r/7CHHWRN>



*Le projet INDIGO a pour objectifs de développer des prototypes d'engins de pêche biodégradables en mer et d'améliorer le recyclage des engins de pêche en fin de vie.

➔ ADAP : L'auto-échantillonnage se fait désormais sur tablette



Depuis de nombreuses années, plusieurs adhérents volontaires font de l'auto-échantillonnage (pesée et mesures des débarquements et rejets) de certaines espèces dans le but de fournir des données représentatives de leur activité aux scientifiques qui établissent les recommandations de captures.

Jusqu'à présent, cela se faisait sur des formulaires papiers ce qui nécessitait ensuite un gros travail de saisie informatique dans le logiciel d'Ifremer et entraînait un décalage temporel entre la récolte des données et leur analyse et prise en compte. Pour remédier à cela, l'OP a fait développer une application (ADAP = Application

d'aide à l'Auto-échantillonnage à la Pêche) qui est installée sur des tablettes fournies aux équipages participants. Ainsi, ils peuvent saisir directement leurs observations sur l'application au cours de la marée puis se connecter à un réseau wi-fi une fois rentrés à terre pour transmettre automatiquement les données à l'OP qui n'a plus qu'à les valider avant de les transmettre aux scientifiques.

Le gain de temps dans le traitement des données doit permettre de mieux prendre en compte les changements dans la structure des stocks de poissons et ainsi de produire des avis scientifiques plus en phase avec ce qu'observent les pêcheurs sur le terrain.



APPEL À CANDIDATS

Les programmes d'auto-échantillonnage mis en place par *Les Pêcheurs de Bretagne* concernent 4 espèces en mer Celtique : le cabillaud, l'églefin, la baudroie et le pocheteau gris.

Plus il y aura de professionnels à y participer, meilleure sera la vision du stock.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter pour échanger sur les modalités techniques et financières

Contact ☎ 02 98 10 11 11

Nous remercions France Filière Pêche pour le financement de ce projet, EIS pour le développement de l'application sans oublier les patrons qui ont participé aux premiers tests de l'application : David Biger du PAX VOBIS, Jean-Baptiste Calvez et Hubert Camus de l'AR LAERES et Gwenaël Le Floc'h du DAMOCLES.

P O R T R A I T

Alan Percelay, ligneur à Audierne (Finistère)



MISER SUR L'AVENIR

Ligneur depuis huit ans, Alan Percelay a fait le choix de se faire construire un nouveau bateau. A trente ans, il a estimé que c'était le bon moment pour se séparer de son fidèle Tu Pe Du, construit en 1987, et d'investir dans un nouvel outil plus économe et performant. Une option qui illustre parfaitement l'envie d'aller de l'avant et de croire en l'avenir de ce jeune pêcheur.

Le Kornôg (Vent d'ouest, en breton) est flam-bant neuf. Mis à l'eau le 15 décembre dernier à Douarnenez, le ligneur en polyester de 9,15 mètres sur 3,35 est armé pour la ligne de traîne, la palangre et la canne. Amarré dans le port de Tréboul à Douarnenez, le nouveau bateau d'Alan Percelay a fière allure. Au point même que certains curieux viennent le scruter de plus près.

Pêcheur de bar à Audierne depuis 2013, Alan a très vite fait le choix de renouveler son principal outil de travail pour être performant. *“Le Tu Pe Du avait des super qualités marines mais plus assez de rendement, dit-il avec regrets. J'ai alors décidé d'en faire construire un nouveau qui répondrait parfaitement à mon cahier des charges. À trente ans, c'est le bon âge pour ce type d'investissement !”* Construit par un chantier naval irlandais qui possédait déjà le moule parfait, la nouvelle unité est arrivée en décembre à Douarnenez. Alan en a aussitôt pris possession pour acquérir de nouveaux automatismes et surtout perdre les habitudes prises sur le “vieux” bateau. *“J'ai passé une année un peu compliquée entre la demande de PME (Permis de mise en exploitation), les recherches de chantiers, le suivi de construction, les normes, l'administration... Mais cela valait le coup, se réjouit-il. C'est un super bateau, optimisé et économe. Grâce à la gestion électronique et une carène plus hydrodynamique, je compte bien économiser jusqu'à 30% de carburant.”*

Priorité absolue à la qualité des prises

Sa licence bar a bien évidemment été transférée sur le Kornôg. Une espèce dont il s'est fait une spécialité tout en ciblant également le lieu jaune et le saint-pierre sans oublier des captures accessoires de dorade rose l'été.

Rien ne le prédestinait pourtant à devenir marin-pêcheur à part ses origines (entre pays Bigouden et Cap-Sizun) et sa passion pour la mer. Une addiction presque aussi forte que le surf... *“Dès que j'ai su nager, j'ai été happé par la mer. J'ai donc suivi des études d'aquaculture puis travaillé en ostréiculture et élevage de coraux en bassin et, je me suis enfin décidé à passer mon capacitaire en 2012. En 2013, j'ai acheté mon bateau et suis devenu ligneur. La ligne, je trouve ça vraiment passionnant et c'est primordial d'être passionné, insiste-t-il !”* Réaliste aussi ! Le jeune patron est parfaitement conscient que la rentabilité de son affaire dépend beaucoup de la qualité du produit.

Il s'est donc organisé en conséquence. D'avril à octobre, il est en base avancée à l'île de Sein (où s'installent sa femme et ses deux enfants) et revient sur le continent tous les deux ou trois jours pour faire le plein de carburant et de glace. A bord, chaque bar est d'abord assommé puis saigné avant d'être débarqué ul-

tra-frais. Grâce au nouveau bateau sa saison sera aussi un peu plus longue : *“A partir de l'automne, je vais pouvoir travailler plus à la palangre et c'est loin d'être négligeable. Il faut se diversifier !”*

Une diversification qui lui semble essentielle. Au point qu'Alan aimerait que les petits métiers de la façade atlantique obtiennent quelques quotas de thon rouge. *“Tout l'été on le voit passer et on n'a pas le droit d'y toucher, s'agace-t-il. Pourquoi tout (ou presque) est réservé aux pêcheurs de Méditerranée ? On pourrait par exemple faire juste des prises accessoires et pas forcément cibler cette espèce. C'est une proposition... Cela nous permettrait aussi de rattraper un peu la saison de la dorade qui n'a duré que dix jours l'année dernière.”* Impatient de faire une année pleine sur sa nouvelle embarcation, Alan est, comme tous ses confrères, un peu inquiet des conséquences du Brexit. *“Pour moi ce n'est pas un accord mais, honnêtement, je n'ai pas tout suivi dans le détail car nos petits bateaux ne sont pas vraiment concernés, explique-t-il. Mais les chalutiers qui travaillent là-haut habituellement, ils vont bien aller quelque part... Mais où ? Les zones de pêche ne sont pas extensibles. Alors, quelles seront les conséquences, notamment sur les prix ?”*

Wait and see dirait-on de l'autre côté de la Manche.

Propos recueillis par Djamel Bentaleb

LA NEWS EN +

#AFishMoi : La campagne de communication dont les poissons sont les têtes d'AFish

Pour mieux valoriser les produits de ses adhérents et donner envie aux consommateurs de les acheter et les cuisiner, *Les Pêcheurs de Bretagne* lance sur les réseaux une campagne de communication intitulée #AFishMoi.

"Moi j'aime que le poisson pané", "Y'a plein d'arêtes dans le poisson", "J'aimerais manger plus de poisson mais je manque d'inspiration", "Sauvage ou d'élevage, je ne sais jamais que choisir", "Le poisson, j'adore ça mais ça prend du temps de le cuisiner"... C'est pour répondre à toutes ces petites phrases entendues au marché, à la salle de sport ou à la pause-café que #AFishMoi a été pensée. Informations salées, recettes express, anecdotes pour briller en société, reportages, quiz, tutoriels et techniques : il n'y aura plus de bonnes raisons de ne pas manger de poisson !

N'hésitez pas à vous abonner au compte Instagram  de *Les Pêcheurs de Bretagne* et à partager les publications. Vous pouvez aussi nous transmettre vos recettes ou vos belles photos de mer.



#AFishMoi

Des conseils et astuces
Parce que mieux consommer les produits de la mer, c'est plus facile à dire qu'à faire, on vous accompagne de l'achat à l'assiette.

Des rencontres en bord de mer...
Mais pas que ! Car la pêche n'est qu'un maillon de la grande chaîne des produits de la mer, on vous emmène à la rencontre de toute la filière. Du pêcheur au restaurateur, vous en ploncerez pour eux !

Des recettes "trop" faciles
On vous confie les petits secrets et les conseils de pros pour concocter des plats de la mer en un tour de pince et sans arêtes. Vos enfants vont adorer le poisson !

Des produits "nature"
Parce qu'on est pour la transparence : on vous montre tout sans artifices ! Les produits sont dans le plus simple appareil ! Ce sont eux les têtes d'AFish !

Des bonnes pratiques
Saviez-vous que la pêche est très réglementée et que les pêcheurs s'engagent pour améliorer leur pratiques ? Pour être un consommateur responsable, pas si facile de s'y retrouver... On vous donne quelques clés pour vous aiguiller.

Pierre le pêcheur
Il a toujours plein de petites astuces !

Pêcheurs de Bretagne